

Animation du DOCOB « tourbière et lac de Lourdes »

Compte rendu du Comité de suivi n° 22

le 1^{er} juillet 2019 à 14h30, maison de la sismicité, LOURDES

○ Personnes présentes

M. MARTHE, Conseiller Départemental du canton Lourdes-Ouest et Président du Comité de suivi
M. GUINLE, adjoint au maire de Poueyferré
M. MERCIER, service départemental 65, Agence Française pour la Biodiversité
Mme DEJEANNE, DDT65
Mme SALANOVA, DDT65
M. DESJOUIS, Eleveur de Lourdaises
M. ABRIAL, Fédération de pêche 65
M. DOYER, Directeur du golf de Lourdes
M. RIGALLEAU, AAPPMA des pêcheurs lourdais et du lavedan
M. MAGNET, CETRA
Mme MANSANNE, PLVG

○ Personnes excusées

Mme la Députée des Hautes-Pyrénées Jeanine DUBIÉ
La Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées
L'Agence de l'Eau Adour Garonne
L'AREMIP

○ Ordre du jour

- *Etude du fonctionnement hydrogéologique et de la qualité des eaux, présentation par le cabinet CETRA ;*
- *Actions de gestion en cours : pâturage, débroussaillage (contrat Natura 2000 et partenariat)*
- *Evaluation de l'impact des actions de gestion ;*
- *Communication et sensibilisation : animations grand public, facebook Natura 2000 en vallées des gaves ... ;*
- *Informations diverses.*

Le présent compte-rendu ainsi que les diaporamas projetés en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante :

http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11

M.MARTHE, Président du comité de suivi, accueille l'ensemble des participants et les remercie pour leur présence. Il laisse la parole à Mme MANSANNE, qui annonce l'ordre du jour à l'aide d'un diaporama. Elle indique que la réunion sera largement consacrée à la présentation des premiers résultats de l'étude du fonctionnement hydrogéologique et de la qualité des eaux. Le cabinet CETRA, qui réalise cette expertise, assurera la présentation.

I) Etude du fonctionnement hydrogéologique et de la qualité des eaux du site (action S1 du DOCOB)

Pour rappel, cette étude est un préalable à la mise en œuvre de la fiche action « S1 » du DOCOB, qui vise à réaliser un suivi de la qualité et de la quantité de l'eau. Toutefois, il était nécessaire de connaître le fonctionnement hydrogéologique du site et ses points représentatifs pour élaborer un dispositif de suivi pertinent.

L'objectif global de l'étude est donc de comprendre le fonctionnement hydrogéologique du site Natura 2000, dans le but de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire) qui sont dépendants du bon état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau.

Suite à une consultation, le cabinet CETRA a été retenu pour réaliser cette étude entre avril 2018 et mai 2019 pour un montant de 25 440 € TTC. L'instrumentation du site pour les différentes mesures ayant été décalée, l'étude ne sera pas terminée avant le mois de septembre. Un point d'étape est proposé aux membres du Comité de suivi. Mme MANSANNE laisse la parole à M. MAGNET, du bureau d'études CETRA, qui présente les premiers résultats de l'étude (cf diaporama à télécharger sur le lien figurant en bas de la page 1).

M.MERCIER s'interroge sur l'absence de pesticides dans les analyses d'eau réalisées sur la tourbière. M.MAGNET explique que les molécules se dégradent peu et que leur mobilité est variable. Certaines molécules peuvent se fixer facilement à la matière organique.

M.DESJOUIS s'interroge sur la présence de pesticide dans les autres tourbières. M.MAGNET n'a pas de données à sa connaissance sur le sujet. Mme MANSANNE s'est renseignée de son côté mais peu de bibliographie existe sur cette problématique.

M.MERCIER indique qu'il serait intéressant de différencier les analyses entre l'eau des piézomètres et l'eau de surface. Mme MANSANNE prend en compte cette remarque et précise que cette distinction pourra être faite lors de la prochaine campagne d'analyse estivale.

Mme MANSANNE remercie M. MAGNET pour sa présentation et reprend le déroulé du diaporama de la séance.

II) Actions de gestion 2019

1. Action CR1 : Débroussaillage manuel

Dans le cadre d'un partenariat avec le BTS Gestion et Protection de la Nature de Vic en Bigorre, un chantier école de débroussaillage manuel est prévu sur la partie centrale de la tourbière au mois d'octobre. Une vingtaine d'élèves interviendront sur une journée. Il est proposé de privilégier l'arrachage autant que possible. Pour les plus gros plans, il est proposé de dessoucher à l'aide d'une

bêche. Les trous générés par le dessouchage seront remplis de tourbe. La matière arrachée sera exportée en sous-bois. Suite à la demande de Mme MANSANNE, le Comité de Suivi valide la technique de dessouchage sur la partie centrale de la tourbière.

Par ailleurs, il est rappelé que le PLVG porte un contrat N2000 de débroussaillage de la cladiaie avec des interventions prévues en 2018 et 2020. L'année dernière, deux opérations ont été effectuées : l'une de coupe, l'autre d'arrachage. Un suivi d'efficacité a été mis en place pour évaluer les deux techniques et faire un choix quant à la technique à adopter en 2020 selon les résultats.

2. Action CR3 : pâturage extensif 2019

Mme MANSANNE rappelle que deux contrats Natura 2000 ont été signés en 2017 pour la période 2017-2021, avec des engagements jusqu'à 2020 uniquement car le programme de financement européen FEADER se terminait cette année-là.

Le pâturage a lieu à la période la plus sèche qui peut varier entre août et octobre voire novembre selon les années. Ses objectifs sont de contenir le développement des ligneux et de la molinie, de limiter l'expansion des roseaux et de la cladiaie sur certaines parties de la tourbière. Il vise également à favoriser les stades de végétation les plus pionniers de tourbière et les sphaignes.

Un contrat est porté par l'AREMIP : il concerne les parties centrales où pacagent les chevaux et les vaches lourdaises sur 8 hectares environ et sud-est où un test avec des ovins a été réalisé avec succès en 2018 sur 0.6 hectares.

L'autre contrat est porté par le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CEN MP) pour le pâturage des vaches highlands sur la partie nord-est de la tourbière. Ce secteur est découpé en 3 zones qui seront pâturées au fur et à mesure des années du contrat. Pour le moment deux parcs sont activés depuis 2017 et 2018 : le second parc a été créé sur une surface de 1.6 hectare environ. Le parc n°1 a été équipé en 2017 sur une surface de 1.2 ha, il comprend une zone abritée en sous-bois. Le troisième et dernier parc devrait être ouvert en 2020. Cependant, le CEN MP travaille d'ores et déjà à son équipement et a débroussaillé une partie de l'emprise des futures clôtures dans le cadre d'un chantier école avec le BTS Gestion et Protection de la Nature de Vic en Bigorre.

Pour 2019, le pâturage se fera dans la continuité des années précédentes, sur les parties centrales, sud-est et nord-ouest.

M.RIGALLEAU fait part au membre du Comité que certaines personnes regrettent la présence d'une race non locale (vaches highlands) sur la tourbière. M.DESJOUIS explique que ces vaches sont utilisées pour la phase de restauration d'une partie de la tourbière. Nous verrons dans un second temps si elles sont maintenues en phase d'entretien. Mme MANSANNE ajoute que cette race est spécialisée dans les milieux extrêmement humides, comme c'est le cas sur cette partie de la tourbière. Le pâturage avec des races locales avait été tenté au préalable mais sans efficacité suffisante.

3. Action CR11 Gestion des espèces invasives

Suite aux campagnes d'arrachage menées depuis 2014, la lutte contre cette plante se poursuit dans le secteur ouest de la tourbière. Un technicien rivière du PLVG et l'animatrice Natura 2000 interviendront cette année encore, pendant la période où les pieds sont matures, prêts à monter en graine et plus facilement repérables.

III) Suivis 2019 : évaluation de l'impact des actions de gestion

Mme MANSANNE rappelle que la fiche action « S0 » du DOCOB prévoit un suivi de l'efficacité des actions de gestion développées à travers Natura 2000, afin de garantir leur efficacité et pertinence.

Depuis 2017, des méthodologies de suivi sont développées avec le Conservatoire Botanique pour évaluer l'efficacité des actions de gestion entreprises. Pour le moment, deux suivis ont été mis en place : celui du pâturage et du débroussaillage. Les deux dispositifs se basent sur des placettes et des transects sur lesquels sont effectués des relevés de végétation par point de contact et/ou sur un couloir de relevé défini.

Les relevés sont effectués début août. Ces suivis sont mis en œuvre par l'animatrice. Un premier rendu sera effectué lors d'un prochain Comité de Suivi.

IV) Sensibilisation et communication

Le reportage intitulé « Natura 2000 en vallées des gaves » a reçu un grand prix N2000, récompense à l'échelle nationale des actions Natura 2000, dans la catégorie communication. Pour rappel, ce film de 12 minutes, issu d'une initiative du réseau d'animateurs des vallées des gaves, est disponible gratuitement sur youtube et Dailymotion (<https://www.youtube.com/watch?v=20QE1bs1XwA>).

Le dernier outil commun aux animateurs des vallées des gaves est la page facebook. Elle vous permettra de suivre le quotidien des sites Natura 2000, avec leurs actions de suivi, gestion et sensibilisation.

Deux animations grand public sont prévues cet été sur la tourbière : animée par le CPIE 65, elles auront lieu les 9 juillet et 1^{er} août.

Le dernier infosite est disponible. Il sera diffusé prochainement dans les points habituels : restaurant, golf, canoé, mairie, office du tourisme.

Une journée d'animation est prévue le 12 octobre, en collaboration avec l'association Terra Nostra. Autour d'une opération bénévole de nettoyage des déchets, seront proposés une conférence sur le lac de M.Labourie (archiviste de Lourdes qui a publié un livre sur le lac), une visite guidée de la tourbière par l'animatrice, un stand du symat pour sensibiliser aux déchets...

V) Informations diverses

○ Projet de frayères artificielles à sandre de l'AAPPMA et de la fédération de pêche

Mme MANSANNE laisse la parole à Monsieur ABRIAL, qui présente le projet et ses premiers résultats. Face au manque d'habitat piscicole, en particulier pour la reproduction, la fédération de pêche et l'AAPPMA ont développé une expérience de frayères artificielles sur le lac de Lourdes. En mars 2018, vingt frayères artificielles (bloc de 1m² environ sur lesquels est fixée de la bruyère) ont donc été disposées à une profondeur de 2 mètres autour du lac (dix côté restaurant et dix côté tourbière) afin de créer un habitat de reproduction pour le sandre. Une évaluation a ensuite été menée à 6 reprises au moyen d'une caméra sous-marine. Le but était de constater les frayères occupées car les mâles de sandre surveillent et défendent le nid et les œufs. Des sandres ont été observés devant les nids mais

aucun œuf n'a été vu. Des réserves de pêche temporaires ont été créées à l'aide de bouées pour préserver le sandre, vulnérable à cette période.

- Rencontre avec la nouvelle équipe du golf

Depuis janvier 2019, la ville de Lourdes a délégué la gestion des terrains à une entreprise privée, dans le cadre d'une délégation de service public. L'animatrice a rencontré M. DOYER, qui se présente aux membres du Comité de Suivi. Mme MANSANNE informe qu'elle a rencontré M.DOYER pour le sensibiliser aux enjeux Natura 2000, échanger sur les pratiques d'entretien et les futures collaborations éventuelles, notamment en matière de sensibilisation. Il est en effet envisagé de faire une action de communication auprès des golfeurs à l'occasion d'un concours de golf : un point d'information N2000 serait directement intégré dans le parcours.

Par ailleurs, une animation commune pourrait être proposée aux enfants du centre aéré durant l'été.

- Arrivée de la nouvelle personne référente à la DDT

Mme Christelle DEJEANNE a pris ses fonctions début juin, en remplacement de Marc ADISSON, comme chargée de mission Natura 2000 à la DDT 65. Son rôle est primordial puisqu'elle est le relais entre le terrain et les services de l'Etat. Son appui est d'ordre administratif mais également technique.

Rédaction : Emilie MANSANNE, PLVG